

La pension Guignard-Vidoudez

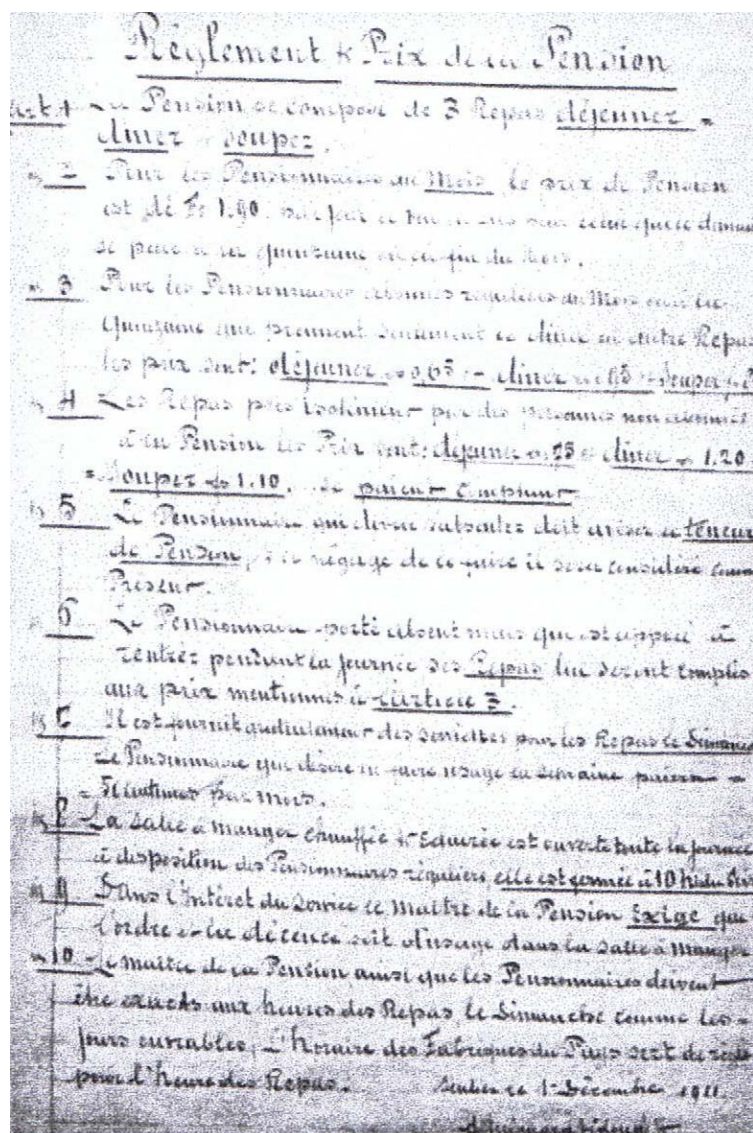
Vers les années 1870, Auguste Guignard, originaire de Sur-le-Crêt de l'Orient, épousait Aline Vidoudez de Clarmont.

Dans la descendance de ce couple, on compte un petit-fils, Paul-Louis Guignard, et un arrière-petit-fils, Jean-Paul Guignard.

Après quelques années à Begnins, tenanciers du Café du Raisin, Auguste et Aline Guignard-Vidoudez réintègrent la Vallée et acquièrent l'antique maison qui deviendra le No 3 du Sentier-Haut.

Travailleurs acharnés, Auguste et Aline transforment la vieille demeure en une entreprise des plus polyvalentes : domaine agricole, charcuterie, épicerie. Et comme si cela ne suffisait pas pour assouvir l'hyperactivité de la grand-mère Aline, on ouvre encore une pension pour étrangers, avec en plus un restaurant pour les ouvriers de la LeCoultre.

Au gâletas de la maison est encore accroché le tableau « Règlement & Prix de la Pension ».



Qui peut se transcrire de la manière suivante :

Art. 1 La Pension se compose de 3 Repas : déjeuner - dîner - souper

2 Pour les Pensionnaires au mois, le prix de Pension est de fr 1.90 par jour, le vin en sus pour celui qui le demande ; se paie à la quinzaine ou à la fin du mois.

3 Pour les Pensionnaires abonnés réguliers au mois ou à la quinzaine qui prennent seulement le dîner ou autre Repas, les prix sont : déjeuner fr 0.65 et dîner fr 0.95 et souper fr 0.85

4 Les Repas pris isolément par des personnes non abonnées à la Pension, les prix sont : déjeuner fr 0.75 et dîner fr 1.20 et souper fr 1.10, se paient comptant.

5 Le Pensionnaire qui devra s'absenter doit aviser le teneur de Pension, s'il néglige de la faire, il sera considéré comme Présent.

6 Le Pensionnaire porté absent mais qui est appelé à rentrer pendant la journée, ses Repas lui seront comptés au prix mentionné à l'article 3

7 Il est fourni gratuitement des serviettes pour les Repas le Dimanche. Le Pensionnaire qui désire en faire usage la semaine paiera 50 centimes par mois.

8 La salle à manger chauffée & éclairée est ouverte toute la journée à disposition des Pensionnaires réguliers. Elle est fermée à 10 h du soir.

9 Dans l'intérêt du service, le maître de la Pension exige que l'ordre et la décence soit d'usage dans la salle à manger.

10 Le maître de la Pension ainsi que les Pensionnaires doivent être exacts aux heures des Repas, le Dimanche comme jours ouvrables ; l'horaire des Fabriques du Pays sert de règle pour les heures des Repas.

Sentier le 1^{er} décembre 1911
A. Guignard-Vidoudez

Les difficultés d'Auguste¹

Du 20 juin 1894, Le Sentier – **les débuts du tourisme au Sentier avec la pension Guignard-Vidoudez ?** –

*A la Municipalité du Chenit,
Monsieur le Syndic et Messieurs,*

Comme les années précédentes, je dois m'adresser à vous pour obtenir du Département de Justice et Police une patente me donnant droit de recevoir en séjour des pensionnaires étrangers dans mon établissement de Pension que j'ai aménagé avec beaucoup de peine et de sacrifice à cet usage.

Le but de la présente est de vous aviser, Messieurs, de la position dans laquelle je me trouve pour ouvrir ma maison aux étrangers qui viennent en toute sécurité faire un séjour à la montagne. Cela m'est impossible de recevoir et loger des étrangers à proximité d'une carrière où quatre mineurs font sauter des mines à chaque instant, cela joignant mon jardin et surplombant ma maison à une distance très rapprochée. Il me semble qu'il est superflu de vous expliquer plus long le préjudice que cela me cause, aussi bien à ma maison qui est criblée de pierres qu'à mon industrie de pension pour laquelle je dois prendre patente.

Je vous dirai, Messieurs, que j'ai patienté, espérant que cette exploitation n'était que momentanée et serait suspendue au moins pendant la saison d'été ; mais malheureusement cela n'est pas, et je me demande si la police ne peut pas faire le nécessaire après enquête pour sauvegarder les intérêts de ses administrés ou si je dois renoncer à ma pension qui devient impossible et laisser abîmer ma maison par les pierres des coups de mines.

Ensuite de ce qui précède et vu que la dite carrière a été ouverte sans que les formalités officielles employées en pareil cas n'aient été faites, je n'ai pu par ce fait, y faire opposition en temps opportun. C'est pourquoi je me vois, Messieurs, dans l'obligance de vous demander de bien vouloir user de votre autorité pour faire cesser les travaux d'exploitation de la dite gravière dès le 10 juillet prochain.

En espérant que ma juste réclamation sera prise en considération, je vous présente, Monsieur le Syndic et Messieurs, mes respectueuses civilités.

A. Guignard-Vidoudez

Le soussigné se joint aux réclamations formulées plus haut et demande en plus que même en hiver, on ne fasse partir les mines qu'à certains moments fixé d'avance et connus du public.

¹ Tous documents extraits des ACChenit, C.

F. Leon, pasteur

Du 27 juin 1894, Le Sentier – **situation non améliorée pour Guignard-Vidoudez** –

Monsieur le Syndic,

Voici en retour la formule remplie pour la demande d'une patente pour pension d'étrangers au 1^{er} juillet prochain. Permettez-moi de vous dire encore, m'en référant à la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser, que nous voici arrivé au 27 juin sans que j'aie reçu de demande de pensionnaires, tandis que les années précédentes sans avoir fait aucune réclame, mes chambres étaient déjà toutes retenues à l'avance. Mais cela ne m'a pas étonné du tout, car l'année dernière la plupart des personnes qui partaient après leur séjour terminé, en me touchant la main, me déclaraient qu'ils ne reviendraient pas au Sentier une autre année avec les risques des éclats de pierres de la carrière et émanation insupportable émanant de l'abattoir.

Je viens de mettre sur deux journaux deux avis réclames qui coûtent ensemble la somme de frs. 60.-. Je vous prierais donc de faire votre possible afin que si je puis ramener de nouveaux pensionnaires au Sentier, ils n'aient pas les mêmes raisons que les anciens à ne pas revenir l'année prochaine.

Recevez, Monsieur le Syndic, mes respectueuses salutations.

A. Guignard-Vidoudez

Du 30 avril 1896, Le Sentier – **le désordre ne fait pas l'affaire de Guignard-Vidoudez, commission, représentation, Sentier, Vallée de Joux** –

*A la Municipalité du Chenit,
Monsieur le Syndic,*

Je prends la liberté de rappeler de nouveau à notre municipalité que malgré toutes mes protestations et réclamations, les abords de notre église nationale du Sentier sont restés dans le même état de désordre. Aucune amélioration de propreté n'y a été faite, le public a pu continuer à venir y déposer toutes espèces de débris, etc., le remblais commence à empiéter sur mon champ, l'inclinaison étant tellement prononcée que tous les débris de toute nature qui s'y jettent arrivent directement en bas sur ma propriété et je me vois impuissant d'arrêter cet état de chose, car c'est à la commune qui est propriétaire du terrain en remblais de faire le nécessaire.

La saison d'été qui va commencer amènera, il faut l'espérer, touristes et pensionnaires étrangers. Il serait pourtant convenable qu'il soit pris des mesures le plus tôt possible afin de rendre cette place propre et la continuation

de promenade du petit jardin côté de bise de l'église ; fermer par une palissade, faire défense de faire de nouveaux dépôts de ruclons et autres sous peine d'amende, donner ordre au garde police qui est sur place de faire rapport contre les contrevenants. Voilà, Monsieur le Syndic et Messieurs, ce que je vous prie de faire exécuter sans retard, svp.

Dans cette attente, agréez, Monsieur le Syndic et Messieurs, mes salutations cordiales.

A. Guignard-Vidoudez

Des réclames et des photos

PENSION D'ÉTRANGERS
A. GUIGNARD-VIDOUDEZ, Propriétaire
SENTIER (Altitude 1025 mètres).
☞ Habitation bien située, jardin avec pavillons. Pâturages et forêts de sapins attenants. — Se recommande par son confort et des prix modérés.

Almanach-annuaire le Val de Joux 1896

PENSION D'ÉTRANGERS
A. Guignard-Vidoudez & Fils

Alt. 1025 m.

Propriétaires

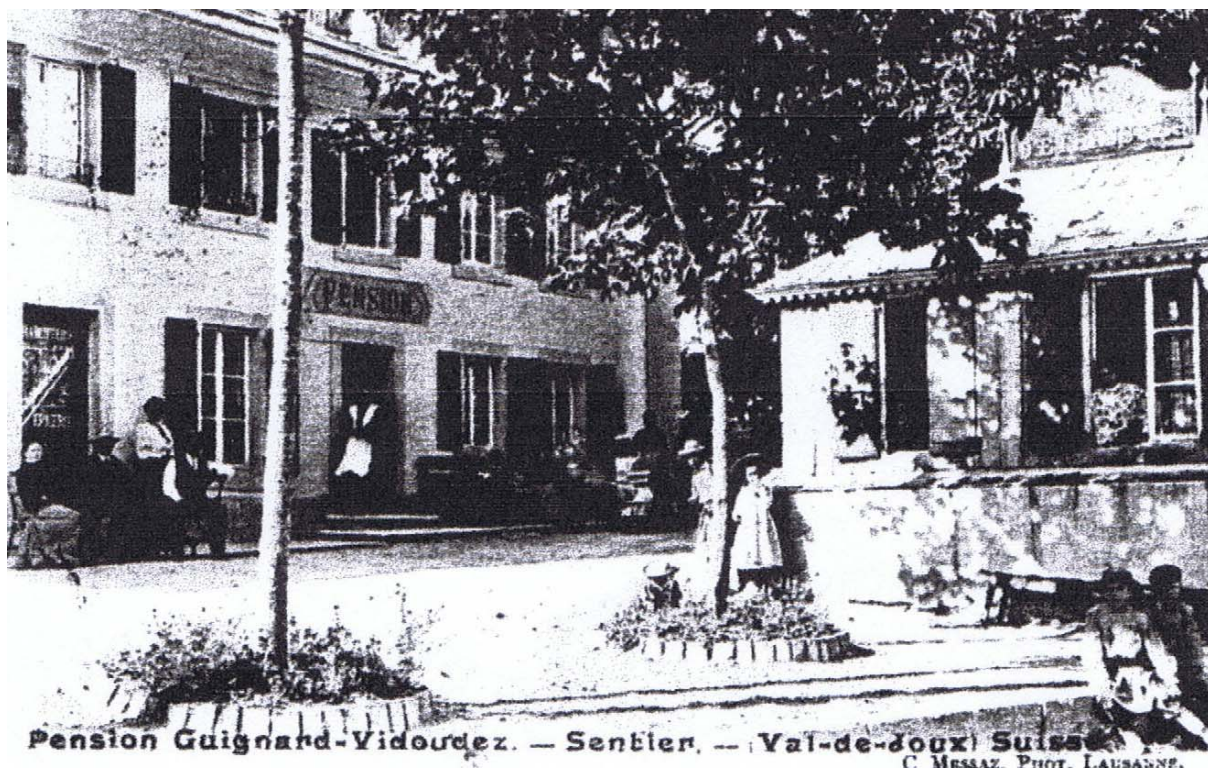
Alt. 1025 m.

Vallée du Lac de Joux **SENTIER** (Vaud - Suisse)

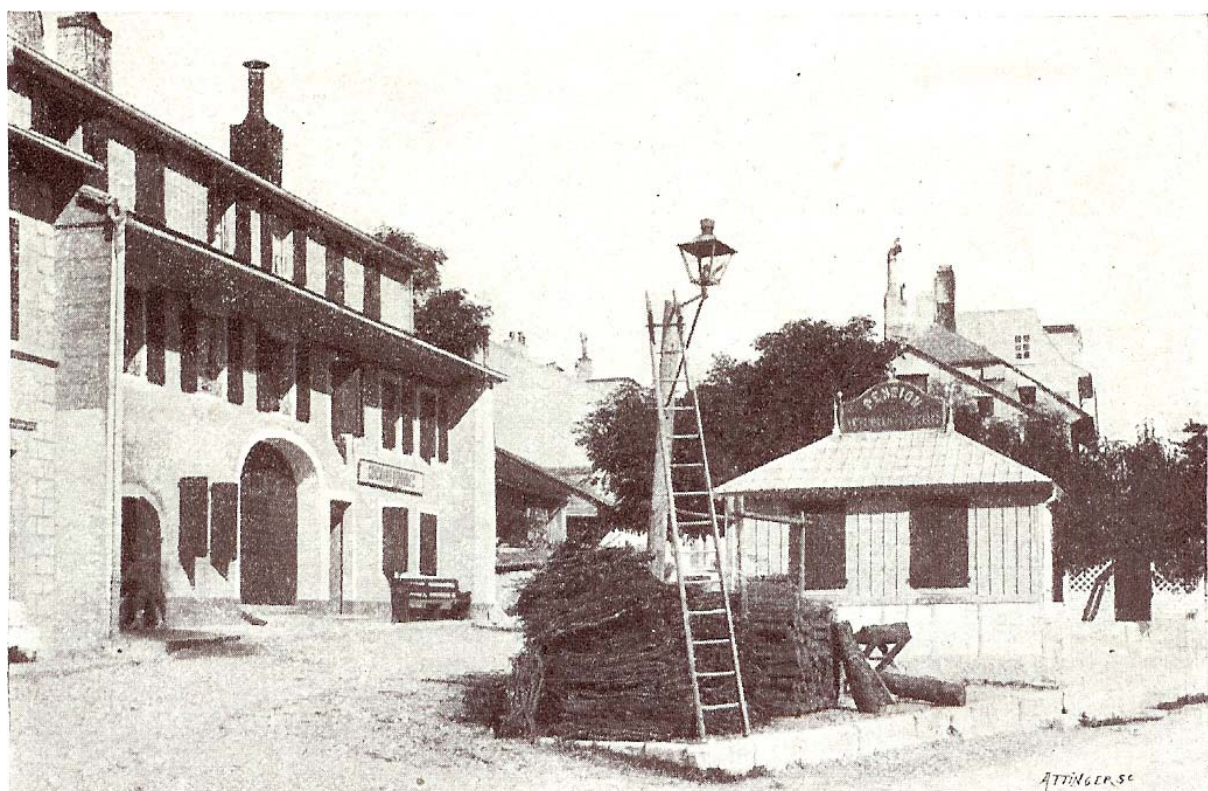
Habitation bien située. — Jardin avec pavillons, pâturages et forêts de Sapins attenant. — Téléphone. — Lumière électrique.

Se recommande par sa bonne cuisine, son confort et prix modérés

Guide officiel illustré de 1905



Très médiocre qualité pour cette reproduction qui montre cependant l'intense activité qui règne du côté de la Pension Guignard-Vidoudez.



La Pension Guignard au ~~Dessus~~ Sentier.

Dombréa, 1897